



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 100433

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les mutuelles santé pour les séniors. Le Gouvernement veut mettre en place un label pour améliorer la couverture des complémentaires santé des séniors. Les dépenses de santé augmentent avec l'âge. Un constat qui contraint bon nombre de personnes âgées à renoncer parfois aux soins, faute de moyens de s'assurer convenablement. De nouveaux décrets devraient être pris prochainement afin d'instaurer des contrats « labellisés séniors » dès 2017. L'idée fort louable est de garantir aux assurés de 60 ans et plus une complémentaire offrant un bon rapport qualité-prix. L'objectif étant, bien évidemment, d'assurer une meilleure couverture médicale aux séniors pour moins cher. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement afin de permettre aux séniors de s'assurer convenablement ainsi que sur la date de promulgation de ces différents décrets.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100433

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9205

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)